

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/05/2009

Réception par le Prefet : 18/05/2009

Publication : 25/05/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-7-5-1

Séance du vendredi 15 mai 2009

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT LOCAL : 3ème PROGRAMMATION DES AIDES POUR L'ANNEE 2009

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG 2008-5-5-1 du Conseil Général du 11 décembre 2008 relative à la délégation accordée à la Commission Permanente pour assurer le suivi de la politique de développement local et fixant le budget 2009,
- VU la délibération n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009 2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve, au titre de l'exercice 2009, la 3^{ème} programmation en matière de développement local et ce pour un montant global de **169 330,00 €** selon la répartition fixée par les tableaux annexés au rapport.
- ❖ Autorise le vote d'une subvention exceptionnelle de **7 594,33 €** à la Communauté de Communes de la Vallée de Munster au titre du versement du solde de la subvention accordée lors de la commission permanente du 29 juin 2007 pour l'acquisition d'une banque de matériel culturel pour les associations.

- ❖ Précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre suivant :
- Opération 2009 – F731 – 9999 – Chapitre 65 – Fonction 71 – Nature 65734 :
108 055,33 €.
 - Opération 2009 – F731 – 9999 – Chapitre 65 – Fonction 71 – Nature 6574 :
1 000,00 €.
 - Opération 2009 – F231 – 9999 – Chapitre 204 – Fonction 71 – Nature 20414 :
67 869,00 €

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions